

Huit salariés du milieu protégé voient leurs compétences certifiées par des diplômes



Huit salariés ont reçu les diplômes attestant de leurs compétences professionnelles. Leur but est de pouvoir intégrer le marché du travail en réelle autonomie. Photo ER

Huit salariés travaillant dans le milieu protégé ont reçu leur portefeuille de compétences, obtenu dans le cadre de la reconnaissance des savoir-faire professionnels. Le diplôme leur a été remis mardi 29 novembre, dans les locaux de l'Afpa de Navenne. L'objectif est de pouvoir être embauché, par la suite, chez un employeur.

Christophe Aubergeon, chargé de développement de l'emploi et des territoires à la Direction de l'emploi, du travail, des solidarités

et de la protection des populations (DDETSPP), a remis les diplômes certifiant les savoir-faire professionnels à huit personnes travaillant à l'ESAT (service d'aide par le travail) à Héricourt et à l'IME René-Nauroy (institut médico-éducatif) de Noidans-lès-Vesoul.

Les métiers préparés sont en tension : opérateur de production, agent de conditionnement, aide-cuisinier et livreur permis B. Azize Abattouy est désormais autonome : il est chauffeur et utilise le

GPS. « Je connais les clients, j'ai bien mémorisé la tournée. J'aime ce métier, rendre service. »

Ce dispositif de certification est porté par l'Afpa et financé par l'État. « Ces compétences ont été validées par des entreprises. Elles sont liées à un métier. C'est important pour la suite : aller vers l'autonomie et un travail dans le milieu ordinaire », souligne Béatrice Encinas, consultante en transitions professionnelles en Franche-Comté pour l'Afpa.